

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250521-DLB1\_21052025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

NOMENCLATURE : 5 - 2

VILLE DE LENS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 MAI 2025

-----  
CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION  
DE MADAME BARBAUT MARYSE EN  
QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE  
-----

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Suite au décès le 27 mars dernier de Monsieur Dominique REAL, conseiller municipal délégué, il convient de pourvoir à son remplacement au sein de l'assemblée communale.

En vertu des dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, *"le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit"*.

Par conséquent, Madame BARBAUT Maryse, remplissant cette condition à la suite de Monsieur Dominique REAL sur la liste « LENS TOUJOURS AVEC VOUS » est donc désignée pour assurer les fonctions de conseillère municipale et est installée en cette qualité.

⇒ **Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Maire,**



**Sylvain ROBERT**



**Le Secrétaire de Séance,**



**Chérif OUDJANI**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**AFFICHE EN MAIRIE LE 22 MAI 2025**

=====

**SEANCE DU MERCREDI 21 MAI 2025**

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 15 mai 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mmes BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme GLEMBA ayant donné pouvoir à Mme MAZEREUW, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à Mme LEROY, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. WATTIER ayant donné pouvoir à Mme DAVID.

**Etaient absents** : M. DESMARETZ, Mme VINCENT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Chérif OUDJANI, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.